



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

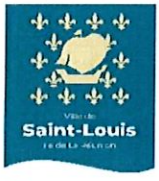
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°1	34	4	7	0	35	0	3
Pour la délibération n°2	33	4	8	0	Prend acte		
Pour la délibération n°3	33	4	8	0	37	0	0
Pour la délibération n°4	33	4	8	1	34	0	2
Pour les délibérations n°5 à 6	33	4	8	0	34	0	3
Pour la délibération n°7	33	4	8	0	37	0	0
Pour la délibération n° 8	33	4	8	0	34	0	3
Pour la délibération n°9	33	4	8	0	37	0	0
Pour les délibérations n°10 à 15	30	4	11	0	34	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



*Juliana M'DOIHOMA*  
Juliana M'DOIHOMA

 Ville de passion!	<b>Séance du 28 février 2023</b> <b>Délibération n°5</b>	<b>POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTRÔLE</b>
	<b>RELANCE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN COURANTS ET PETITS MATERIELS</b>  <b>Autorisation de signature du marché</b>	<b>Direction de la commande publique</b>

## I. RAPPORT DE PRESENTATION

### Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Saint-Louis a relancé une consultation dans le cadre de l'acquisition de produits d'entretien courants et petits matériels.

L'allotissement retenu est le suivant :

Le présent accord cadre est décomposé en 03 lots		
Description des fournitures	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Lot n°2 : Produits à usage unique normes alimentaires	8 000 € HT	50 000 € HT
Lot n°3 : Sacs poubelles à usage unique	4 000 € HT	40 000 € HT
Lot n°4 : Papiers d'essuyage	2 000 € HT	30 000 € HT

La consultation a été lancée en procédure avec négociation en application de l'article R. 2124-3 al.6 du Code de la commande publique.

La technique d'achat retenue est celle de l'accord-cadre mono-attributaire avec montant minimum et avec un montant maximum.

Il sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code.

La durée de l'accord cadre est de 1 an à compter de la date de notification, il pourra être reconduit 3 fois pour une durée d'une année à chaque reconduction.

Eu égard au montant du marché, la consultation a fait l'objet d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert publiée au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), et dans un journal d'annonces légales.

### Récapitulatif de la procédure :

- Date d'envoi de l'avis à la publication : 25/11/2022
- Date limite de réception des offres : 23/01/2023 à 12 H 00 mn (heure locale)
- Date d'ouverture des plis : le 24/01/2023 à 14 H 30 mn

Le représentant du pouvoir adjudicateur en accord avec l'analyse des offres effectuée par le service prescripteur et le classement des offres décidé par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 février 2023, a procédé aux attributions suivantes :

Description des fournitures	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Attributaires	Montant total DQE
Lot n°2 : Produits à usage unique normes alimentaires	8 000 € HT	50 000 € HT	STARCO	10 074.12 € TTC
Lot n°3 : Sacs poubelles à usage unique	4 000 € HT	40 000 € HT	BOURBON PLASTIQUES EMBALLAGE	361.4678 € TTC
Lot n°4 : Papiers d'essuyage	2 000 € HT	30 000 € HT	STARCO	1141.74 € TTC

## II. DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 13 février 2023,

**Considérant** que la Commune a lancé une consultation en procédure avec négociation en application de l'article R. 2124-3 al.6 du Code de la commande publique en vue de la relance des fournitures de produits d'entretien courants et petits matériels,

**Considérant** que la consultation a fait l'objet d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert publiée au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), et dans la presse locale.



**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à la majorité:**

**Article 1 :** D'approuver la passation et la signature des marchés fructueux correspondant avec :

Description des fournitures	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel	Attributaires	Montant total DQE
Lot n°2 : Produits à usage unique normes alimentaires	8 000 € HT	50 000 € HT	STARCO	10 074.12 € TTC
Lot n°3 : Sacs poubelles à usage unique	4 000 € HT	40 000 € HT	BOURBON PLASTIQUES EMBALLAGE	361.4678 € TTC
Lot n°4 : Papiers d'essuyage	2 000 € HT	30 000 € HT	STARCO	1141.74 € TTC

**Article 2 :** D'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer les marchés ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

**Vote : 34 pour**

**3 abstentions (Mme Brigitte PAYET – M Louis Bertrand GRONDIN – M Cyrille HAMILCARO)**

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**